



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 19 juin 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 2 juillet 2012

SEANCE DU 25 JUIN 2012

Délibération n° D20120264

REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DE LA POLICE MUNICIPALE -
MODIFICATION DE L'ANNEXE DE LA DELIBERATION DU 8 MARS 2010
MODIFIEE

Accusé de réception de la préfecture en date du mardi
03 juillet 2012

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

- M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN

Conseillers :

- M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Alain BAUDIN - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : - Mme Pilar BAUDIN

Excusés ayant donné pouvoir :

- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Marc THEBAULT donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE
- Annick DEFAYE donne pouvoir à Chantal BARRE
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Jacques TAPIN

Excusés :

Conseillers :

- M. Bernard JOURDAIN

**DIRECTION RESSOURCES
HUMAINES**

**REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DE LA POLICE
MUNICIPALE - MODIFICATION DE L'ANNEXE DE LA
DELIBERATION DU 8 MARS 2010 MODIFIEE**

Monsieur Jean-Louis SIMON Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Le recrutement du nouveau chef de service de police municipale a été l'occasion de mener une réflexion sur l'organisation de ce service.

Ainsi un travail a été réalisé avec le concours des personnels concernés et après avis du Comité technique paritaire, il a été décidé de mutualiser les effectifs des policiers municipaux et des agents de surveillance de la voie publique et de fusionner les deux services qui seront désormais placés sous la seule autorité du responsable de la police municipale.

Cette réorganisation a également permis d'instaurer de nouveaux rythmes de travail pour développer une efficacité et une présence accrue sur le terrain du lundi au samedi de 6 h 30 à 20 h sans interruption (hors jours fériés).

Les personnels connaissent dans ce cadre de nouvelles contraintes horaires et organisationnelles.

C'est pourquoi, toujours après avis du CTP, il est proposé de modifier le régime indemnitaire des policiers municipaux et des ASVP. Il y a donc lieu de modifier l'annexe de la délibération du 8 mars 2010 modifiée en substituant au tableau relatif à la police le tableau suivant.

	IEMP	IAT		Indemnité spéciale
		Base	Taux	
<u>Filière Administrative</u>				
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe ASVP	1173,86€	449,28€	6,778	
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe ASVP	1173,86€	464,30€	6,740	
Adjoint administratif Principal de 2 ^{ème} classe ASVP	1173,86€	469,67€	7,002	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe ASVP	1173,86€	476,10€	7,315	
<u>Filière Technique</u>				
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe ASVP	1143,37€	449,28€	6,846	
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe ASVP	1143,37€	464,30€	6,807	
Adjoint technique Principal de 2 ^{ème} classe ASVP	1158,61€	469,67€	7,036	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe ASVP	1158,61€	476,10€	7,349	
<u>Filière Police</u>				
Gardien de police		464,30€	4,207	20% TBM
Brigadier de police		469,67€	4,159	20% TBM
Brigadier Chef principal		490,04€	3,986	20% TBM

- IEMP : Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures (décret 97-1223 du 26 décembre 1997 et arrêté ministériel du 26 décembre 1997)

- IAT : Indemnité d'Administration et de Technicité (décret 2002-61 du 14 janvier 2002 et arrêté ministériel du 23 novembre 2004)

- IS : Indemnité Spéciale de fonction des agents de police municipale (décret 97-702 du 31 mai 1997).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la modification du régime indemnitaire des agents du service de la Police municipale telle qu'elle ressort du tableau ci-dessus, avec effet au 1^{er} juin 2012.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Jean-Louis SIMON